

Le bon état de la caserne. Le sergent Cosmat fut donc chargé, le 25 juin dernier, de diriger les hommes comman-

Le sergent Cosmat, s'étant aperçu du mauvais vouloir de cet homme, s'approcha de lui, et, le saisissant par le bras, il le secoua un peu pour lui faire perdre sa position,

Cette affaire fut portée à l'audience du 31 juillet dernier, mais le Conseil, présidé alors par M. le colonel Met-

M. le président, à l'accusé: Vous venez d'entendre l'exposé de la plainte portée contre vous; l'accusation est de la nature

M. le président: Non-seulement vous l'avez frappé avec un manche de balai, mais vous avez débuté dans cette insubordi-

M. le président: Ce mot menaçant est de trop; il fallait obéir à votre chef, et si vous aviez à vous plaindre de lui, vous

M. le président: Continuez votre déclaration.

M. le président: L'asséger allongea ses deux bras en avant m'at-

M. le président: Nous avons écouté votre récit, nous vous avons laissé toute latitude pour expliquer les circonstances

Cosmat, sergent au 11^e de ligne: Je fus chargé de faire opé-

M. le président, au témoin: Sergent, avant d'aller plus

M. le président: Je n'étais point en colère, mais j'étais un peu

M. le président: L'avez-vous pincé ou frappé d'une façon

M. le témoin: Non, colonel. Cet homme s'est jeté sur moi

M. le président: Pensez-vous que l'accusé ait contre vous

M. le président: Je ne le connaissais pas, n'étant pas de mon

M. le président: Qu'avez-vous à dire sur cette

M. le président: Le sergent ne dit pas l'entière vérité. Si je l'ai

M. le président: Au moment où je m'approchai des hommes

M. le président: Qu'entendez-vous par secouer? est-ce que

M. le témoin: Dam! je ne sais pas; Roidot s'est jeté à la

M. le président: Déclare avoir entendu Roidot répondre au sergent: « Pas

plus fainéant que vous. » Le sergent fit un geste qui sembla

Fauré, nouveau témoin, dit que Roidot s'écria: « Sergent,

M. le commandant Delatre, commissaire impérial, sou-

Le Conseil, après avoir entendu le défenseur, déclare

CHRONIQUE

PARIS, 27 AOUT.

L'affaire de fabrication et d'émission de fausse monnaie

M. l'avocat général Marie a soutenu l'accusation. Me-

Le jury a écarté la complicité relative au vol commis

Caillaud et Desert ont été condamnés aux travaux forcés

— Les sieurs Ledot aîné, marchand d'estampes, rue

Le Tribunal les a condamnés chacun à 100 francs d'am-

M. Hautecœur était cité pour semblable fait. L'affaire a

— La jeune épouse du sieur Sautrant (bélas! elle pré-

Elle en a toujours été tellement convaincue qu'elle ne

Madame Sautrant,

Vous êtes permis de déménager hier soir notre ménage en

Madame Sautrant,

Voyant que sa lettre restait sans résultat, Sautrant

« Déjà, l'année dernière, elle déménageait alors au n° 93,

C'était précisément ce que voulait M^{me} Sautrant, et elle

Maintenant, pourquoi Douay... ou un autre, quand elle

Il paraît qu'avant son mariage Sautrant était l'objet d'une

Étaient-ils fondés? La prévenue le soutient. Peu de

Le Tribunal, sans s'arrêter aux étranges raisons allé-

— En rapportant, dans la Gazette des Tribunaux du

Le Tribunal, sans s'arrêter aux étranges raisons allé-

— Un violent incendie a éclaté la nuit dernière, entre

avait pu emporter on se sauvant. Quelques minutes plus

L'incendie, alimenté par des constructions la plupart en

Cependant il a été impossible d'arrêter aussi vite qu'on

Plusieurs travailleurs ont été plus ou moins gravement

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

chez le sieur Potelle, nourrisseur, rue de Billancourt, 10;

Le commissaire de police a ouvert immédiatement une

— Un autre incendie a aussi éclaté, hier, à Auteuil,

« Quelques instants après, M. l'abbé Rocher vint lui

« Pendant la toilette, il demanda la permission de gar-

« La toilette terminée, Lechau fit ses adieux aux gar-

« La gendarmerie et un détachement de la compagnie

« Lechau n'avait cessé de prier pendant tout le trajet.

« M. l'abbé Rocher descendit le premier de la voiture.

« Le dernier moment était venu. Le prêtre était déjà

« Dès-lors, tout s'accomplit avec une rapidité qui, dans

« La foule impressionnée s'est retirée en silence. »

— ARIEGE (Foix), 23 août. Au moment où notre ville

Cette femme, Madeline Laffont, dite Filotte, était âgée

de soixante-deux ans; elle entra au service du desservant

de la commune. Jeudi, elle entra au presbytère à neuf

heures, après avoir passé quelques instants sur la porte

avec des voisines. Une demi-heure plus tard, une femme

du village, ayant quelque objet à remettre à Madeline,

alla chez elle, mais elle n'entra point, parce qu'elle enten-

dit du bruit.

Vendredi matin, le desservant, absent depuis quatre

jours, revint à Montgaillard. Il était alors dix heures du

matin. Il ne fut pas peu étonné de voir sa maison encore

fermée. Il frappa, mais personne ne répondit et n'ouvrit.

En proie à une vive inquiétude, le prêtre fit monter un enfant

par une fenêtre et, quelques minutes après, l'enfant re-

parut, disant qu'il n'y avait personne au logis. Le prêtre

escalada lui-même, visita sa demeure en tous sens; arrivé

dans la cuisine, il allait ouvrir une porte donnant sur le

jardin, quand il broncha; le cadavre l'arrêtait: il vit sa

domestique étendue morte!

Elle avait reçu à la tête trois coups d'un instrument

contondant sur les os pariétaux; sa bouche était bâillon-

née avec un mouchoir, et une paire de bas serrée autour

de son cou avait servi à achever l'assassinat par la strang-

ulation. On fouilla les meubles; une armoire et un prie-

dieu avaient été ouverts sans effraction; une somme de

115 francs avait été volée, ainsi qu'une bourse contenant

du moyen âge avaient le rare privilège d'en porter, vient inonder le bureau de justice...

M. le juge paix, à la plaignante : Cependant il vous en reste encore... (On rit.) Mais permettez-moi de vous dire qu'il n'est guère vraisemblable...

Femme Caroby : Ah ! monsieur le juge, pour ce qui est de la bouche, je ne dirai pas que j'en ai donné ma part...

Les témoins entendus à la suite établissent, en effet, que nos deux héroïnes ont passé des paroles et du geste à une action combinée et chaleureusement conduite de part et d'autre...

Dans ces conjonctures difficiles à démêler, et pour couper court à cette scène échelée, M. le juge de paix a condamné ces dames, toutes les deux, à l'amende et aux frais...

Chacune se retire bien ou mal contente.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le troisième tirage trimestriel, pour 1857, des lots attribués aux obligations foncières 3 et 4 pour 100, aura lieu le 22 septembre prochain...

Ventes immobilières.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

TERRAINS A BOULOGNE

A vendre par adjudication, en l'étude et par le ministère de M. CORBARD, notaire à Boulogne, près Paris, le dimanche 20 septembre 1857, à midi...

Le 3° — — — — — 20,000 Les coupures de 500 fr. ont droit à la moitié, les coupures de 100 fr. au dixième du lot.

Il sera procédé, en outre, dans la même séance, au tirage de 1,122 obligations 3 et 4 pour 100 et de 129 obligations 5 pour 100 appelées au remboursement.

Les personnes qui, dans les départements, désirent se procurer au cours de la Bourse des obligations participant aux tirages de lots, peuvent adresser leurs demandes d'achat à MM. les receveurs généraux et particuliers des finances.

Le sous-gouverneur, A. GRÉPY.

Bourse de Paris du 27 Août 1857.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Status (e.g., 67, Hausse 0 03 c.).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/10 du 22 déc., 3 0/0 Emprunt) and Price/Status (e.g., 67, Oblig. de la Ville).

Ventes mobilières.

FONDS de M. LAYETIER-ENBALLER

exploité à Paris, rue Grenée, 53, avec ses accessoires, plus le droit à la location verbale où ce fonds est exercé, à vendre, même sur une seule enchère...

ÉPICERIE ET CAFETIER

Adjudication, le samedi 29 août 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M. CHAUBON, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 473.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE GRAISSESSAC A BÉZIERS

Conversion des titres au porteur en titres nominatifs. Le directeur de la compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'actions et d'obligations que la conversion des titres au porteur en titres nominatifs est en cours d'exécution...

caisse de la compagnie, les porteurs de certificats de dépôt seront admis à demander cette conversion en justifiant d'un pouvoir notarié donné par les titulaires.

TOITURES BLES, ardoisées, brevetées s. g. d. g. Dubois et Desfoux, rue Payen, 10, à Grenelle (Seine). Pose et expédition.

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS Dauphine, 8, Paris.

TEINTURE pour la barbe et les cheveux. Tous jours gal. Nemours, 7, Pal.-Royal, N° 18230.

LE SIROP D'ECORCES D'ORANGES AMÈRES, en harmonisant les fonctions de l'estomac et des intestins, évite les causes prédisposantes aux maladies...

Les Annonces, Réclamations Industrielles ou autres, sont reçues au bureau du Journal.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 28 août. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistant en : (3809) Armoire, table, malles, glace, commode, etc.

Ventes mobilières.

plification d'une pharmacie-droguerie à Paris, rue de la Harpe, n° 41, appartenant à M. de la Harpe, et établie suivant acte sous seing privé, fait double à Paris le vingt-quatre août mil huit cent quarante-neuf...

Ventes mobilières.

Culture-Sainte-Catherine, 40 : M. Henri JOLY, rentier, demeurant à Montrouge, près Paris, boulevard de Vanves, 7.

Ventes mobilières.

Concordat DUCHATEL. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 7 août 1857, lequel homologue le concordat passé le 20 juillet 1857, entre le sieur DUCHATEL (François-Gilbert), quincaillier, rue du Temple, 62, et ses créanciers.